http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article415

Les Seize bienheureuses Carmélites de Compiègne

- Saints, bienheureux et grandes figures chrétiennes de France -



Date de mise en ligne : dimanche 17 juillet 2016

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Les Seize bienheureuses Carmélites de Compiègne, Martyres Thérèse de Saint-Augustin et ses compagnes + le 17 juillet 1794

« Le monastère de Compiègne fut établi en 1641. Lorsque Madame Louise de France, fille de Louis XV, eut obtenu la permission d'entrer au Carmel, elle eût voulu entrer dans cette maison ; mais le roi s'y opposa. Elle choisit alors un monastère plus rapproché de Versailles, celui de Saint-Denis ; mais elle resta dévouée à celui de Compiègne, et lui procura des sujets. C'est ainsi qu'elle y envoya Madeleine Lidoine et lui paya sa dot. En reconnaissance celle-ci voulut prendre le nom de religion de sa bienfaitrice : Sœur Thérèse de Saint-Augustin. Elle devint prieure après dix ans de profession et mourut martyre.

En 1789 elle se trouvait donc à la tête de la communauté de Compiègne qui comptait seize religieuses de chœur. Le 5 février 1790, l'Assemblée Nationale votait la suppression des monastères, et le 13, la suppression des vœux de religion. Le 20 mars suivant, elle ordonnait aux municipalités de s'enquérir auprès des religieux habitant leurs communes respectives, de leur intention de rester dans leur couvent ou d'en sortir. Les Carmélites de Compiègne, professe et converses, protestèrent unanimement qu'elles voulaient « vivre et mourir dans leur état ». On les laissa continuer à vivre dans leur pauvreté jusqu'au 14 septembre 1792, où en vertu d'une loi de l'Assemblée, ces saintes filles furent expulsées de leur maison et durent se disperser.

En même temps qu'elles étaient chassées de leur monastère, elles furent mises en demeure de signer le serment dit de « Liberté et Egalité ». La Prieure déclara, au nom de ses Sœurs, qu'elles ne voulaient pas le prêter ; néanmoins le maire, à l'aide d'un subterfuge, réussit à leur arracher une signature, qu'elles rétractèrent en juin 1794.

La vie continua ainsi : plusieurs professes étaient mortes, quelques autres étaient rentrées provisoirement dans leurs familles. Il en restait encore seize qui persévéraient malgré tout. Sur l'invitation de leur prieure, elles firent un acte de consécration, par lequel elles s'offraient en holocauste pour apaiser la colère de Dieu et obtenir que la paix fût rendue à l'Église de France. Deux cependant, les plus âgées, eurent un moment d'effroi à l'image de la guillotine ; mais bientôt, se reprenant, elles s'associèrent de plein cœur à leurs sœurs qui refaisaient cet acte de consécration chaque jour.

Le 22 juin 1794, le Comité Révolutionnaire de Murat-sur-Oise (c'est-à-dire de Compiègne), emprisonnait les Carmélites et les dénonçait au Comité du Salut public. Celui-ci ordonna de les expédier à Paris. Sur tout le parcours, ces saintes femmes furent lâchement abreuvées d'insultes et de brutalités provoquées par leurs conducteurs. L'une d'elles, âgée de soixante-dix-sept ans, et infirme, ne pouvant descendre de la charrette, fut jetée sur le sol. On dut la relever ; elle remercia : « je vous remercie de ne m'avoir pas tuée, car j'aurais manqué au bonheur du martyre que j'attends. »

Les Seize bienheureuses Carmélites de Compiègne

Elles furent jugées le 17 juillet ; il n'y eut qu'un simulacre d'audience, dont il n'est resté que la liste des condamnées. De là elles furent conduites directement à l'échafaud. Sur les charrettes, les Carmélites chantèrent le « Salve Regina » et le « Te Deum ». Arrivées au lieu d'exécution, elles se groupent autour de la Prieure, et ensemble renouvellent leurs vœux. Puis, la plus jeune, la novice sœur Constance, s'agenouille, demande sa dernière obédience, celle de mourir. Et, bénie, elle se livre au bourreau. La dernière, Mère Thérèse de Saint-Augustin, inclina la tête sous le couperet. Quelle sublime grandeur dans la simplicité et la mort de ces héroïques femmes! »

J.-M. Planchet, Nouvelle Vie des Saints, 2e éd. Paris, 1946

Béatifiées par le Pape Saint Pie X le 27 mai 1906.

« Les seize Carmélites de Compiègne ont « rendu leur beau témoignage » à Paris sur la place de la Nation, le 17 juillet 1794

Comme Martyres, elles incarnent la vocation chrétienne et la suite du Christ dans sa radicalité.

Comme communauté, elles sont une expression lumineuse du « petit collège du Christ » tel que le concevait Thérèse d'Avila : rassemblées « dans la dépendance de Jésus-Christ », « méditant jour et nuit la Parole du Seigneur et veillant dans la prière » avec Marie, Mère de Jésus, « fidèles à la communion fraternelle » et « se prévenant d'égards mutuels ».

C'est dans cette fidélité très quotidienne qu'a pu résonner avec la plus grande force l'appel apostolique de sainte Thérèse. A l'automne 1792 elles étaient expulsées de leur monastère et faisaient ensemble un acte d'offrande d'elles-mêmes pour que la paix soit rendue à l'Église et à l'État.

Arrêtées à Compiègne en juin 1794, et transférées à Paris le 13 juillet, c'est librement, sans ostentation ni exaltation, qu'elles donnèrent leur vie. Leur chant limpide en gravissant les marches de l'échafaud était bien l'expression de leur amour de Jésus. La foule qui était là ne s'y est pas trompée, qui a été saisie par le mystère. »

Sites à consulter

sanctoral Bienheureuses carmélites de Compiègne

martyres carmélites

Carmel carmélites de Compiègne